



## Taux cotisation sociale

Par **Nanie07**, le **23/01/2024** à **17:50**

Bonjour Cher Maître,

je suis en arrêt maladie professionnelle et mon employeur a récupéré un taux de 33% sur mes anciens versements reçue par la prévoyance.

33% des IJ prévoyance qui vous sont versées sont soumises à cotisations sociales.

est ce vraiment le taux appliqué je vous prie.

je vous remercie

Bien Cordialement

Par **Marck.ESP**, le **23/01/2024** à **21:08**

Bonjour

[https://www2.liaisons-sociales/régime-des-indemnités-journalières-et-du-complément-de-salaire.](https://www2.liaisons-sociales/régime-des-indemnités-journalières-et-du-complément-de-salaire)

[quote]

mon employeur a récupéré un taux de 33% sur mes anciens versements[/quote]

Merci de préciser si 33% sont soumis aux C.S ou si l'on vous retire 33% ?